



AS FONDETTES ATHLÉTISME FUN'DETTOISE

Samedi 16 mars et dimanche 17 mars 2024



INFORMATIONS GÉNÉRALES RÉCOMPENSES ET RÈGLEMENT

A lire intégralement avant de compléter votre bulletin d'engagement où ce règlement doit être approuvé.

Article 1 - ORGANISATEUR

L'Alerte Sportive de Fondettes, section Athlétisme est organisatrice de cette manifestation.

Allée de la Poupardière, 37230 FONDETTES | Tél.: 02 47 49 93 53 - Fax : 04 47 49 93 53

E-mail : athletisme@asfondettes.fr | Site Internet : www.asfondettesathletisme.com

Organisation générale	David ORLOWSKI	referentchs-athletisme@asfondettes.fr	06 08 43 96 07
Directeur de course	Olivier BOUVET	referentpiste-athletisme@asfondettes.fr	06 25 64 63 68
Présidente ASF Athlétisme	Carine MARIN	president-athletisme@asfondettes.fr	
Secrétariat général	Rémy BEAUPERE	secretaire-athletisme@asfondettes.fr	

Article 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Épreuves ouvertes à tous, licenciés ou non à la FFA (Fédération Française d'Athlétisme) qui se déroulent selon les règlements de la FFA. (Cf [Article 16 - CATÉGORIES](#)).

Pour les épreuves chronométrées et avec classement : Marche nordique, courses nature, Foulées de Fondettes (5 et 10 km), il est obligatoire de communiquer les informations ou documents suivants :

- ★ Une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running en cours de validité à la date de la manifestation. Les athlètes licenciés FFA doivent fournir leur numéro de licence lors de l'inscription qui est ensuite contrôlé par l'organisateur. **Attention : les autres licences délivrées par la FFA: Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées. Seules ces personnes peuvent bénéficier du tarif club FFA sur les Foulées de Fondettes (courses du dimanche).**
- ★ Un "Pass Running" délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.
- ★ Une licence sportive en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée (Cf [liste ci-dessous](#)), sur laquelle doit apparaître par tous les moyens, les mentions des non-contre-indications "**non-contre-indication de l'athlétisme en compétition**" ou "**non-contre-indication de la course à pied en compétition**" ou "**non-contre-indication du sport en compétition**". Pour la marche nordique, la mention "**non-contre-indication de la Marche Nordique en compétition**" est acceptée.
- ★ Un certificat médical de "**non-contre-indication de l'athlétisme en compétition**" ou "**non-contre-indication de la course à pied en compétition**" ou "**non-contre-indication du sport en compétition**" datant de moins d'un an à la date de la course à partir de 18 ans inclus, datant de moins de 6 mois pour les moins de 18 ans. Il est recommandé d'utiliser le certificat médical type, avec mention conforme aux règles FFA, téléchargeable depuis notre site et à faire compléter par votre médecin. **Nota** : pour les mineurs (moins de 18 ans), à défaut de présentation de certificat médical conforme, il peut être produit un questionnaire de santé rempli et attesté conjointement par le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale, dont les rubriques donnent lieu à une réponse négative. Dans le cas contraire, le certificat médical dûment libellé est obligatoire.

Liste des fédérations agréées :

Fédération des clubs de la défense (FCD),
Fédération française du sport adapté (FFSA),
Fédération française handisport (FFH),
Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
Fédération sportive des ASPTT,



AS FONDETTES ATHLÉTISME FUN'DETTOISE

Samedi 16 mars et dimanche 17 mars 2024



INFORMATIONS GÉNÉRALES RÉCOMPENSES ET RÈGLEMENT

Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP).

Licence étrangère : Voir Art 3, de la [Réglementation des manifestations Running 2024](#).

Article 3 - CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour toutes les courses, exceptée la course des familles, [les inscriptions et le règlement se font en ligne via le site Klikego](#) avant le vendredi 15 mars 23h59.

Joindre impérativement les documents demandés. **Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte, y compris pour les clubs FFA.**

Lien complet : <https://www.klikego.com/inscription/fundettoise-32eme-foulees-de-fondettes-2024/running-course-a-pied-marche-nordique/1517778380556-9>

Droits d'inscriptions (Attention : Klikego prélève une part supplémentaire de gestion).

★ **Samedi 16 mars - Marche nordique et courses nature**

11€ pour tout type de licence et non licencié, incluant inscription et repas du samedi soir (Truffade).

Truffade payante (**6€**) pour les accompagnateurs s'ils souhaitent partager le repas et buvette, petite restauration disponible.

★ **Dimanche 17 mars - Foulées de Fondettes - 5 et 10 km**

8€ pour licenciés **EN CLUB FFA** voir [Article 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION](#)) | sinon **11€**.

Inscriptions sur place possibles jusqu'à 30 minutes avant le début de l'épreuve moyennant un surcoût de **2€**.

★ **Dimanche 17 mars - Course des familles**

2€ minimum – Inscriptions sur place uniquement, le **samedi 16 mars 2024 de 14h00 à 17h00** ou le **dimanche 17 mars 2024 à partir de 8h30**, au [Stade du Moulin à Vent, Rue Nicolas Poussin à Fondettes - Salle Raymond Tournois](#).

Fermeture des inscriptions 15 minutes avant le départ de la course, soit à 11h30.

50% de la recette est reversée au profit de l'action : Association non déterminée au 05/12/2023.

Article 4 - DOSSARDS

Aucun dossard ne sera attribué en cas de manquement des documents ci-dessus demandés et d'absence de paiement des droits d'inscription.

Une pièce d'identité ou votre licence peuvent vous être demandées lors du retrait de votre dossard.

Le retrait s'effectue au [Stade du Moulin à Vent, Rue Nicolas Poussin à Fondettes - Salle Raymond Tournois](#) le **samedi 16 mars 2024 de 14h00 à 17h00** ou le **dimanche 17 mars 2024 à partir de 8h30**.

Fermeture des retraits des dossards 15 mn avant le départ de chaque course.

Les dossards féminins et masculins seront de **couleurs distinctes**.

Pendant les épreuves : les coureurs et marcheurs n'ayant pas de dossards seront immédiatement exclus.

★ **Samedi 16 mars - Marche nordique et courses nature**

Retrait possible jusqu'à **17h45** pour la Marche nordique et **18h45** pour les courses nature.

Le dossard est obligatoire, il sera porté visiblement sur la poitrine et fixé à l'aide quatre épingles à nourrice. Il doit rester visible y compris la nuit.

★ **Dimanche 17 mars - Foulées de Fondettes - 5 et 10 km**

Retrait possible jusqu'à **9h25** pour le 5 km et **10h20** pour le 10 km.

Le dossard est obligatoire, il sera porté sur la poitrine et fixé par quatre épingles à nourrice aux quatre coins. Les ceintures porte-dossards sont interdites car ne garantissant pas la lisibilité des dossards.



AS FONDETTES ATHLÉTISME FUN'DETTOISE

Samedi 16 mars et dimanche 17 mars 2024



INFORMATIONS GÉNÉRALES RÉCOMPENSES ET RÈGLEMENT

Cession de dossard : Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit ; toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 5 - VESTIAIRES, DOUCHES, SANITAIRES

Des vestiaires non surveillés, des sanitaires et des douches sont disponibles au Stade du Moulin-à-Vent à Fondettes.

Article 6 - SERVICE MÉDICAL

Il est assuré par la présence d'un médecin, des secouristes. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident physique ou psychique qui ne relève pas directement de l'organisation. Il recommande à chaque coureur de s'assurer auprès de son médecin que son état de santé lui permet de courir cette distance sans risque. Les médecins, secouristes, officiels et signaleurs peuvent arrêter tout participant en mauvaise condition apparente.

Article 7 - CONTRÔLE ANTI-DOPAGE

La course est soumise aux lois de protection des sportifs contre les risques du dopage. Les dispositions nécessaires à d'éventuels contrôles sont mis en place : local, fléchages, etc.

Article 8 - ASSURANCE

L'organisateur a prévu un contrat d'assurance pour ces épreuves. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol avant, pendant ou après les épreuves.

Article 9 - PARCOURS

Les parcours sont disponibles sur notre site www.asfondettesathletisme.com ou lors des inscriptions. Le départ et l'arrivée se situent sur la piste du Stade du Moulin-à-Vent.

Article 10 - RAVITAILLEMENT

★ Samedi 16 mars - Marche nordique et course nature

Pas de ravitaillement, course en autosuffisance.

★ Dimanche 17 mars - Foulées de Fondettes - 5 et 10 km

Pas de ravitaillement sur l'épreuve de 5 km. Ravitaillement au 5ème km sur le 10 km.

En cas de forte chaleur : à chaque boucle sur le 5 km et sur le 10 km.

Article 11 - INSTRUCTIONS

Les coureurs et marcheurs devront suivre les instructions des services de sécurité des différentes épreuves et se soumettre aux réglementations normales d'un piéton.

Pour les épreuves nocturnes du samedi, les coureurs et marcheurs devront se munir d'un dispositif personnel de signalisation (éclairage, dispositifs à haut facteur de réflexion) efficace.

Un accompagnateur officiel précède les premiers coureurs, une personne responsable de l'Organisation accompagne le dernier concurrent jusqu'à l'arrivée.

La commune prend les dispositions concernant les arrêtés de stationnement, déviations ou circulation sur le parcours de la course, et fait en sorte de les faire respecter.

Aucun accompagnateur, à pied, vélo, ou autre moyen de transport n'est autorisé sur le parcours sous peine de disqualification du participant accompagné.

Le responsable de l'épreuve est juge des problèmes techniques et réglementaires, ceux-ci peuvent être modifiés ; le fait de s'engager, les



AS FONDETTES ATHLÉTISME FUN'DETTOISE

Samedi 16 mars et dimanche 17 mars 2024



INFORMATIONS GÉNÉRALES RÉCOMPENSES ET RÈGLEMENT

coureurs les acceptent.

Le chronométrage par puces attachées à une chaussure (installation à respecter selon la documentation jointe au dossard) ou dossard pucé, est assuré par le logiciel **RACE RESULT**.

Le chrono officiel est celui donné par le coup de pistolet et le captage de la puce à l'arrivée.

Le cas échéant, des capteurs au sol sont mis en place au départ et à l'arrivée afin de gérer les chronos réels.

★ Samedi 16 mars - Marche nordique et course nature

○ Marche nordique loisir

Départ samedi 16 mars à **18h00** au Stade.

Épreuve non chronométrée, sans classement.

Catégories : à partir de cadet.

Distance : **6,8 km** (1 tour).

Dossard : obligatoire.

○ Marche nordique compétition

Départ samedi 16 mars à **18h00** au Stade.

Épreuve chronométrée.

Catégories : à partir de cadet.

Distance : **13,6 km** (2 tours).

Dossard : obligatoire | **Maillot de club** : recommandé.

Cette course est support du challenge départemental de Marche Nordique 37.

○ Courses nature et trail XXS

Départ samedi 16 mars à **19h00** au Stade.

Épreuve chronométrée.

Catégories : à partir de cadet pour le 6,8 km et à partir de junior pour le 13,6 km.

Distances : **6,8 km** (1 tour) ou **13,6 km** (2 tours).

Dossard : obligatoire | **Maillot de club** : recommandé.

★ Dimanche 17 mars - Foulées de Fondettes - 5 et 10 km

Pour tous les coureurs et marcheurs : pour des questions de sécurité, le matériel électronique type baladeur MP3, téléphone portable ou autre munis ou non d'oreillettes est **interdit** pendant la course. Les montres GPS et podomètres sont autorisés.

Un SAS Départ sera réservé à tous les licenciés EN CLUB FFA Athlé Compétition, porteur du maillot de leur club FFA.

○ Foulées de Fondettes - 5 km

Départ : dimanche 17 mars à **9h40** au Stade.

Épreuve chronométrée.

Catégories : à partir de minime.

Distance officielle mesurée selon les normes World Athletics | **Parcours** : 1 boucle moyenne + 1 grande boucle.

Dossard : obligatoire | **Maillot de club** : obligatoire pour les athlètes licenciés Athlé Compétition.

Course qualificative aux Championnats de France, Label Régional

○ Foulées de Fondettes - 10 km

Départ : dimanche 17 mars à **10h35** au Stade.

Épreuve chronométrée.

Catégories : à partir de cadet.

Distance officielle mesurée selon les normes World Athletics | **Parcours** : 3 grandes boucles.

Dossard : obligatoire | **Maillot de club** : obligatoire pour les athlètes licenciés Athlé Compétition.

Course qualificative aux Championnats de France, Label Régional.



AS FONDETTES ATHLÉTISME FUN'DETTOISE

Samedi 16 mars et dimanche 17 mars 2024



INFORMATIONS GÉNÉRALES RÉCOMPENSES ET RÈGLEMENT

○ Course des familles - 1,5 km

Départ : dimanche 17 mars à **11h45** au Stade.

Épreuve non chronométrée, allure libre, sans classement.

Catégories : Toutes catégories confondues, ouverte à toutes et tous.

Distance : 1,5 km | **Parcours** : 1 petite boucle.

Dossard : obligatoire.

Au profit de l'association (Association non déterminée au 05/12/2023).

Article 12 - RÉSULTATS

Ils seront disponibles via un QR Code affiché au Stade du Moulin à Vent ou sur notre site Internet à l'adresse suivante www.asfondettesathletisme.com ainsi que sur les sites Fédéraux (CDR37, Comité d'athlé 37, Ligue CVL d'athlé).

Article 13 - RÉCOMPENSES

Les récompenses seront remises au stade de Moulin à Vent à l'issue de chaque course, elles seront attribuées comme suit et ne sont données qu'à titre indicatif.

★ Samedi 16 mars - Marche Nordique chronométrée et Courses Nature

Un lot offert lors du retrait des dossards (dans la limite des stocks disponibles).

Un lot pour les 3 premiers hommes et femmes de chaque course.

★ Dimanche 17 mars - Foulées de Fondettes - 5 et 10 km

Un lot offert lors du retrait des dossards (dans la limite des stocks disponibles).

Pour ces 2 courses

- Les 3 premiers hommes et femmes de chaque course : **1 coupe aux 3 premiers et 1 lot de valeur, bon d'achat ou autre,**
- L'athlète masculin ayant battu le record du 5 km et celui ayant battu le record du 10 km recevra un bon d'achat,
- L'athlète féminin ayant battu le record du 5 km et celle ayant battu le record du 10 km recevra un bon d'achat.

Aucune récompense par catégorie ne sera remise.

Challenge groupement, association la plus représentée

Une coupe et un carton de produits locaux.

Aucun lot ou récompense ne sera remis après la remise officielle à l'heure prévue et après clôture du vin d'honneur.

Article 14 - ANNULATION OU REMBOURSEMENT DIVERS

Les engagés ne pourront prétendre pour quelque raison que ce soit, indépendante de la volonté des organisateurs (Blessure, problème de transports, évènement familial, etc.) et du comité d'Indre et Loire d'athlétisme, à un quelconque remboursement (frais de déplacement, engagements ou autres frais).

Aucun remboursement ne pourra être exigé après l'inscription à la compétition. Tout engagement est irrévocable et non remboursable quelle qu'en soit la raison.

A l'exception d'une annulation suite à arrêté municipal, préfectoral, consignes nationales ou fédérales interdisant ou déconseillant la mise en place de la compétition dans le cadre d'une crise inhabituelle, dans ce cas l'inscription sera intégralement remboursée. (Sauf part prélevée par le site d'inscription en ligne).



AS FONDETTES ATHLÉTISME FUN'DETTOISE

Samedi 16 mars et dimanche 17 mars 2024



INFORMATIONS GÉNÉRALES RÉCOMPENSES ET RÈGLEMENT

Article 15 - DROIT À L'IMAGE

De par leur participation, les concurrents autorisent l'organisation des Foulées de Fondettes à exploiter les images prises à l'occasion des courses sans que ceux-ci puissent s'y opposer au titre de leur droit à l'image, ni prétendre à une quelconque contrepartie financière.

Toutefois, en application de la Loi dite « Informatique et Libertés » tout participant peut s'opposer à la publication de ses résultats et de ses photographies.

Article 16 - CATÉGORIES

CATÉGORIE	CODE	ANNÉE DE NAISSANCE
Masters	VE	1989 et avant
Seniors	SE	1990 à 2001
U23 / Espoirs	ES	2002 à 2004
U20 / Juniors	JU	2005 et 2006
U18 / Cadets	CA	2007 et 2008
U16 / Minimes	MI	2009 et 2010

Détails des catégories Masters

CATÉGORIE	CODE	ANNÉE DE NAISSANCE
Masters H et F	M0	1989 - 1985
	M1	1984 - 1980
	M2	1979 - 1975
	M3	1974 - 1970
	M4	1969 - 1965
	M5	1964 - 1960
	M6	1959 - 1955
	M7	1954 - 1950
	M8	1949 - 1945
	M9	1944 - 1940
	M10	1939 et avant

Les courses à label et championnats sont des courses officielles, nul n'est censé ignorer le règlement.